

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de la Fédération Française des Échecs

Samedi 23 avril 2022 - Agen

Les documents relatifs à cette Assemblée Générale sont disponibles en téléchargement ici :

<http://www.echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=13854>

Le Président de la Fédération Française des Échecs, Éloi RELANGE, ouvre la séance à 15h30 par un mot de bienvenue, accompagné de l'ensemble des membres du Bureau Fédéral. Il ajoute que l'Assemblée est diffusée en direct sur la chaîne Youtube de la Fédération. Il se réjouit de la très bonne participation ce jour, preuve d'une vie démocratique active, et attend de nombreuses interventions sur de multiples sujets lors de cette Assemblée générale, le débat permettant d'avancer tous ensemble.

Il énonce les quatre blocs principaux de cette Assemblée, à savoir le rapport moral de l'année 2021, la présentation de l'état des finances par le Trésorier, Éric Le Rol, la proposition de modification du règlement intérieur, et enfin les rapports des Commissions.

Le secrétaire général Didier Fretel présente des excuses pour le retard pris. Il ressort de l'émargement que :

- 356 clubs sont présents ou représentés sur un total de 841 (42,33 %) ;
- 1123 voix sont présentes ou représentées sur un total de 2023 (55,51 %) ;
- 97 personnes portant des voix sont présentes.

Les voix s'apprécient au 28 février 2022 conformément aux statuts fédéraux.

Les délibérations peuvent commencer.

Vote n°1

Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 29 mai 2021

Pour : 1098

Contre : 0

Abstention : 25

Rapport moral, par le Président Éloi Relange

Éloi Relange rappelle qu'il avait présenté en mai 2021 le bilan de l'équipe précédente et précise que ce rapport est le premier du mandat faisant suite aux élections du 3 avril 2021.

- Il évoque ce qui constituent pour lui les deux évènements majeurs de la saison en cours :
 - le titre de champion du monde de blitz obtenu par Maxime Vachier-Lagrave pour lequel il lui adresse ses félicitations ;
 - l'obtention récente de la délégation de service public pour notre Fédération, délivrée par le Ministre Jean-Michel Blanquer. C'est le fruit d'un travail commencé en 2000 avec l'obtention de l'agrément sport par la Ministre Marie-George Buffet, et même dès 1995 avec le Président Jean-Claude Loubatière qui œuvrait pour la reconnaissance sportive de la Fédération.

- Il poursuit sur le résultat de l'exercice financier 2021 dont l'excédent s'élève à hauteur de 81 283 €, portant le fonds associatif de la Fédération à un montant confortable de 295 912 €. Le Trésorier y reviendra plus tard. Des mouvements d'effectifs ont eu lieu, Mathilde Choisy et Sébastien Joie ayant souhaité quitter la Fédération, en demandant une rupture conventionnelle qui a été acceptée. Le départ de Mathilde Choisy en particulier a eu des conséquences importantes. Elle est récemment revenue en tant que sélectionneuse des Jeunes.

Comme annoncé, il a été mis fin au contentieux prud'homal avec Jordi Lopez qui durait depuis 3 ans, en l'accueillant à nouveau dans les effectifs de la Fédération début juin 2021. Il est actuellement Directeur Technique Fédéral et enrichit la Fédération de ses compétences, de sa gentillesse et de son efficacité, connues par tous.

Il remercie les salariés qui donnent beaucoup d'énergie, beaucoup de temps, beaucoup de passion, à savoir Joëlle Mourgues, Laetitia Chollet et Érick Mouret. Tout le dispositif fédéral, complexe et consommateur d'énergies, fonctionne grâce à eux.

- La Fédération a été fortement impactée par la crise sanitaire durant laquelle elle avait enregistré une baisse drastique des prises de licences, passant alors de 55 000 à 35 000 licenciés. Le soutien de l'État avec la politique du « quoi qu'il en coûte » (fonds de solidarité, chômage partiel) s'est révélé salvateur pour la Fédération. La barre des 55 000 licenciés a été de nouveau atteinte alors que d'autres Fédérations restent en déficit de licenciés. Nous nous approchons des records de 2015 – 2016.
- Éloi Relange insiste sur la mission d'aide apportée par le pôle service aux Clubs. La communication a été renforcée : des points infos réguliers en visioconférence ont été créés ; des visioconférences thématiques, par exemple sur l'ANS ou sur le bénévolat sont aussi organisées ; des *masterclasses* par et pour les dirigeants vont être créées. Un service de messagerie instantanée a été mis en place sur le site fédéral, ainsi qu'une adresse mail de contact unique.

Un premier achat groupé a été réalisé, avec une livraison de feuilles de parties ici à Agen cette semaine. C'est un nouveau service, sur l'initiative de Didier Pascal : 250 000 feuilles ont été commandées par les clubs et organes déconcentrés pour plus d'une centaine de structures. D'autres commandes groupées portant sur des jeux et des pendules seront effectuées.

Le Président annonce qu'un partenariat avec Asso connect sera très vite signé. Une centaine de clubs auront la possibilité de bénéficier gratuitement du service pendant 3 ans. Marc Wittmann (St-Maur) en a expliqué hier les bienfaits pour la gestion du club.

- Un vidéaste a filmé les équipes de France en Slovénie durant le récent Championnat d'Europe des Nations, montrant leur vie de l'intérieur. Il s'agit de faire connaître ce type de compétitions sous un angle méconnu et qui sait, d'inspirer des jeunes.
- Éloi Relange poursuit avec le Haut Niveau et les performances sportives remarquables réalisées depuis un an. Maxime Vachier-Lagrave a obtenu le titre de Champion du monde de Blitz : ce succès historique a eu un large écho médiatique. Alireza Firouzja a rejoint notre Fédération au début de l'été dernier et est désormais naturalisé Français. Il est numéro 3 mondial, après avoir été numéro 2. Il est qualifié pour le prochain tournoi des candidats et se place parmi les favoris.

Chez les jeunes, Marc' Andria Maurizi est devenu le plus jeune Grand Maître Français à l'âge de 14 ans et 5 jours en réalisant sa dernière norme au tournoi de Chartres. Mathilde Choisy a annoncé hier que nous avons le premier mondial en U6, U8, et U10, avec aussi de nombreux top 5. Les perspectives pour nos futures équipes de France sont incroyables. Le Président cite Marco Matera, David Lacan-Rus, Ruben Coles, Marc Llari et Lucas Protopopescu.

L'équipe de France mixte est vice-championne d'Europe. Éloi Relange remercie l'énergique Sébastien Mazé, revenu comme Capitaine d'équipe et Jean-Baptiste Mullonc chef de délégation. L'équipe de joueuses était accompagnée par Matthieu Cornette : il y a vraiment quelque-chose à faire pour que nos équipes de joueuses brillent à l'international.

L'équipe des plus de 65 ans, emmenée par Anatoli Vaissier, avec Nicolas Giffard, Yannick Berthelot et Jean-Pierre Boudre, a remporté la médaille de bronze à Prague aux championnats du monde.

Andreea Navrotescu est devenue Grand Maître International Féminin, réalisant aussi une norme de Maître International Mixte. Cependant, la relève chez les joueuses est à construire puisque nous n'avons qu'une seule joueuse dans le top 10 mondial de U8 à U20.

La délégation obtenue récemment va donner de nouveaux moyens humains et financiers. Tout est encore à négocier avec les pouvoirs publics. La Fédération est dans l'attente de la reconnaissance de notre pratique comme discipline sportive de haut-niveau, avec de bonnes chances d'y parvenir.

Par ailleurs, la Fédération postule pour adhérer au CNOSF. 144 comités olympiques nationaux reconnaissent les Échecs mais la France fait encore partie des exceptions. Le bureau, puis le conseil d'administration ont accepté notre demande avant leur AG du 23 mai 2022. Le Président félicite 3 personnes en particulier pour l'obtention de la délégation : Didier Pascal, Mathilde Choisy et Yves Marek.

- Des échanges avec les Ligues sont en cours : 3 visioconférences ont déjà été réalisées, avec une bonne participation, dans une très bonne ambiance. Nos Présidents de Ligues connaissent le terrain, mais aussi la Fédération ; leurs propositions sont toujours constructives. Le Président salue leur engagement et leurs compétences.
- Il évoque ensuite les contentieux juridiques. Il réaffirme sa volonté d'en clôturer le plus possible. Les contentieux avec Jordi Lopez et avec les Ligues d'Occitanie et d'Île de France sont maintenant résolus. Deux affaires demeurent, avec l'AIDEF qui attaque la FFE depuis 2013, avec des appels répétés et ce malgré les Présidents de la FFE qui se sont succédé et un non-lieu prononcé. La FFE a récemment décidé de quitter l'AIDEF suite à ces procédures sans fin. L'AIDEF, prônant la Francophonie, fonctionne donc sans la France... L'affaire Hauchard/Feller n'est pas clôturée : elle dure depuis 2011 mais devrait voir sa conclusion définitive fin 2022.
- Il revient sur les finances et évoque la transparence voulue concernant les comptes en musclant le niveau de contrôle et de vérification. La Commission de Contrôle Économique et Gestion (CCEG) a été remise en place, représentée par Pascal Rossi. Avec le cabinet comptable, le Commissaire aux Comptes, les Trésoriers et Laetitia Chollet, salariée de la Fédération, le contrôle financier fonctionne bien. Laetitia Chollet saisit et affecte les quelques 50 000 lignes annuelles et est très vigilante sur les justificatifs concernant les dépenses.

Il dit sa confiance dans les comptes présentés et vérifiés par autant de personnes indépendantes. La consultation du grand livre de comptes a été proposée à chaque licencié le demandant.

- En arrivant en 2021, il a fallu assurer l'organisation des grands événements. Ce championnat de France Jeunes ici à Agen mobilise par exemple plus de 100 personnes. La tâche est complexe, sachant que ces championnats sont très attendus et encore plus après les annulations du fait du Covid. Ce championnat a pu avoir lieu à la Toussaint en 2021. La ville d'Agen nous a facilité les choses, ainsi que le club et les équipes de Christophe Darrort, celles du centre des congrès d'Agen dirigées par Christophe Comte et les services de la ville ; le tout étant piloté par Jean-Baptiste Mullon, Vice-Président de la FFE, en amenant beaucoup de nouveautés et du soin aux détails. Tout semble fonctionner parfaitement.

La Fédération a signé pour 3 ans à Agen. La recherche d'une ville partenaire consomme beaucoup d'énergie auprès de villes ne connaissant pas ce championnat et les bénéfices pour le secteur local. Il faut tout recommencer avec une nouvelle ville, retravailler avec un nouveau club, avec un nouveau centre des congrès...presque repartir à zéro à chaque fois. Il faut tisser des liens, nouer des relations. A Agen, les locaux sont adaptés et sécurisés et il est désormais possible de se concentrer sur l'organisation d'autres événements extra sportifs comme par exemple avec des tables rondes portant sur divers sujets tels que la mixité, haut niveau et performance, nutrition. Un atelier « savoir rouler à vélo » à été organisé. Une formation aux gestes de premiers secours a été dispensée. Ces événements s'inscrivent dans notre engagement républicain pour la formation des citoyens de demain.

Le championnat de France adultes 2021 n'a pas pu être organisé : après l'élection, et alors qu'aucune ville partenaire n'avait été trouvée, et il n'était pas possible de l'organiser en 3 mois en plein Covid. L'équipe fédérale s'est dès lors mise au travail pour la suite et le championnat aura lieu à Albi en août 2022. Il reviendra avec une nouvelle formule pour les Nationaux, à élimination directe. Un dispositif de retransmission sera assurée par le partenaire « Apprendre les Échecs » et par Étienne Mensch.

- Le Président évoque ensuite le calendrier fédéral très chargé avec beaucoup de remontées de clubs exprimant leurs difficultés à gérer des compétitions tout le temps, l'absence de week-end de libre pour les bénévoles étant souvent évoquée. Une première mesure a été prise en retirant la coupe 2000 du calendrier. La Commission technique, présidée par Jean-Christophe Carpentier, a été sollicitée pour chercher des solutions pour libérer quelques dates dans l'année.
- Le développement repose principalement sur trois piliers incarnés par la commission Scolaires, la commission Santé Social Handicap et la commission Mixité.
 - Le projet Class'Échecs a été lancé hier et devrait concerner 500 écoles qui recevront des jeux, un échiquier mural et des outils pédagogiques pour que les enseignants dispensent eux-mêmes les initiations aux enfants avec un accompagnement par la Fédération. Crédit Mutuel Enseignants finance ce programme à hauteur de 30 000 euros ; l'Échiquier de la réussite fournit les kits de matériels. Ce programme durera au minimum 3 ans et un dispositif de passerelle vers les clubs est prévu.
 - La commission Santé Social Handicap a lancé le programme Infinite pour les enfants atteints de troubles autistiques avec le partenaire Aesio mutuelle. L'impact de la pratique des Échecs va être mesuré dans des instituts médico-éducatifs.
 - La commission Internationale a deux beaux projets en cours, financés par la MAEI (Mission des Affaires Européennes et Internationales). Il s'agit tout d'abord d'une formation d'entraîneurs prévue pour septembre prochain, cette formation fera intervenir des participants du monde entier pour que chacun s'enrichisse des pratiques des autres. L'autre projet concerne une formation d'arbitres francophones, principalement Africains, fin mai 2022, sous la responsabilité de Stéphane Escafre.
- Le Président énumère ensuite les 4 principaux projets annoncés durant la campagne électorale qui ont vocation à être mis en place sur le temps long :
 - le projet cursus devenu le projet Class'Échecs désormais lancé,
 - l'Institut National de Formation (qui a pris du retard du fait du dossier pour obtenir la délégation),
 - la réforme des statuts (projet porté par Matthieu Vieira)
 - et la refonte du site Internet, jugé vieillissant. Ce dernier projet sera amorcé début janvier 2023 et devrait durer 18 mois.

- Préalablement aux questions puis au vote, le secrétaire général Didier Fretel explique qu'en cas de départ de la salle, il faut laisser son carton de vote et qu'on ne peut pas le donner à quelqu'un d'autre du fait des émargements réalisés et des règles portant sur le nombre de voix pouvant être portées. On peut le récupérer en revenant.
 - Claude Schmitt (Mulhouse Philidor) manifeste son désaccord et quitte l'assemblée générale avec les 17 voix qu'il portait. Diego Salazar (L'Échiquier Châlonnais) évoque le retard pris, pouvant empêcher des personnes de rester et de voter.
 - Joël Gautier (Clubs du Barreau de Paris et Cercle National des Armées – membre du Comité Directeur) dit qu'il a bien entendu ce rapport moral qu'il qualifie de prévisionnel sur les années 2022 et 2023. Il rappelle qu'il a porté une liste aux élections de 2021 et dit que la liste gagnante n'a pas jugé utile d'associer aux organes décisionnaires des représentants des autres listes. Il considère que le Bureau présente le fruit de ses réflexions au Comité Directeur mais que l'occasion de gouverner ensemble n'est pas saisie. Il évoque plusieurs projets qu'il a proposés en disant qu'aucun n'a été vraiment relayé sauf peut-être les conventions de la Défense. Il affirme que les partenaires annoncés en 2021 sont absents malgré des trains de dépenses énormes. Il cite le salaire du Vice-Président, des agences de communication engagées sans appels d'offres, sans recettes en face. Il évoque ensuite des décisions prises un peu à l'emporte pièce par le Bureau dont la réversion des licences. Il dit qu'il faut consulter et ouvrir la gouvernance. Il demande donc à Éloi Relange : « *Allez-vous continuer à gouverner de cette manière ?* ».
 - Éloi Relange répond qu'au contraire, la gouvernance est extrêmement ouverte. Il explique qu'un canal de communication entre tous les membres du comité directeur et permettant d'échanger directement avec le Bureau a été mis en place via Slack. Il regrette que Joël Gautier ne l'ait pas utilisé. Il rappelle par ailleurs que Joël Gautier était absent des trois visioconférences préparatoires qui ont été organisées en amont du Comité Directeur afin de réfléchir et prendre plus de temps sur les différents sujets. Il poursuit en rappelant que Joël Gautier avait été invité à participer au groupe de travail portant sur la réforme statutaire, ce dernier après avoir tout d'abord accepté l'invitation s'est ensuite rétracté.
 - Concernant les dépenses évoquées, il lui répond que l'exercice a un excédent de plus de 80 000€. On ne peut pas dire qu'on a dépensé trop. Il regrette même qu'on n'ait pas dépensé plus du fait d'un manque de lisibilité sur les comptes (première année, fonds de solidarité ...). Concernant le salaire pointé de Jean-Baptiste Mullon, il rappelle qu'il s'agit du pilotage des deux grands championnats de France avec des organisations complexes. Auparavant, Christophe Philippe était salarié à temps plein à l'année pour cette tâche en CDI. Jean-Baptiste Mullon a tout le savoir-faire et est rémunéré sous forme de CDD de 6 mois pour un montant très en dessous de celui de Christophe Philippe. Il dit à Joël Gautier qu'il connaît la faible rémunération de Jean-Baptiste Mullon, votée au Comité Directeur, et qu'il voit ici le championnat, fruit de son travail. Il s'étonne donc que ce sujet fasse l'objet de reproches de sa part. Concernant le reproche de ne pas avoir mis en place ses projets de master classes et de se rapprocher d'Allyteams, il dit que ce sont des entreprises commerciales et que la Fédération, très sollicitée, fait toujours preuve de prudence. Les master classes proposées étaient payantes alors qu'il existe des alternatives gratuites par ailleurs. La FFE n'a pas à en faire la promotion.
 - Joël Gautier reconnaît qu'il lui a été proposé de participer à la réforme des statuts mais il indique qu'il était en désaccord avec l'ordre du jour et qualifie le groupe de travail de politique. Pour les master classes, il dit qu'elles sont faites par des personnes de toute la France et qu'il est normal de les valoriser, tout comme les services proposés par Allyteams qui peuvent concerner tous les licenciés. Il dénonce une manière de faire de la politique qui rejeterait tout ce qui vient de l'extérieur.

- Jean-Baptiste Mullon rappelle que quand les master classes ont été proposées, on ne connaissait ni les dates, ni les entraîneurs, ni le montant. La FFE a le devoir d'informer correctement les clubs et les licenciés sur son site et quelque part de les protéger. Il en est de même pour Allyteams : il reproche à Joël Gautier d'avoir d'abord négocié avec Allyteams un accord dont on ignore tout. Il n'est donc pas possible de diffuser quelque chose qui a été ainsi négocié sans que les termes ne soient connus. Il dit à Joël Gautier son désaccord sur sa manière de faire les choses. Concernant le reproche fait par Joël Gautier de ne pas associer des gens issus de son équipe et de celle de Bachar Kouatly, il affirme que c'est faux : plus d'une centaine de personnes travaillent dans les commissions avec une volonté d'apporter leurs compétences et des projets, sans être là pour être représentatifs d'un «parti politique». Cette notion de parti n'existe pas dans une Fédération comme la nôtre et les nombreux bénévoles, issus des 3 listes le comprennent parfaitement.
- Éloi Relange ajoute à Joël Gautier que s'il souhaite être impliqué dans les projets, il est tout à fait possible de le faire. Il attend cet investissement des membres du Comité Directeur, que beaucoup font. Les portes sont ouvertes.
- Antoine Sondermeijer (Guyancourt) questionne sur le partenariat avec Variantes. Il exprime la satisfaction de son club d'avoir pu profiter de la commande groupée de feuilles de parties à des tarifs très bas par rapport à ceux habituellement proposés par Variantes. Il est préoccupé par le fait que Variantes, en tant que boutique partenaire de la FFE, ne puisse pas proposer ce type de produit consommable répondant à des besoins permanents des clubs à des tarifs intéressants.
- Éloi Relange explique que pour ce partenariat, la méthode de l'appel d'offres a été utilisée suite à l'expiration du contrat précédent avec Variantes. Il décrit les termes du partenariat. Variantes a remporté l'appel d'offres face à deux autres participants, les conditions du contrat sont plus favorables à la FFE par rapport au contrat précédent.
- Concernant les feuilles de parties, Didier Fretel ajoute que ce n'est pas le cœur de métier de Variantes. Cela peut expliquer le prix un peu élevé proposé par la boutique sur ce produit. Il dit que les feuilles dans le cadre de l'achat groupé ont été négociées en grande quantité via la Ligue des Pays de la Loire qui propose déjà ce service groupé depuis longtemps. D'autres Ligues peuvent le faire et la Ligue Pays de la Loire peut être contactée à ce sujet.
- Hugues Mauffrey (Échiquier de la ville – Montreuil) regrette l'abandon de la coupe 2000 que lui et les membres de son club apprécient tout particulièrement, surtout après deux saisons sans compétitions. Il est heureux aussi en tant que « petit joueur » de l'avoir gagné une fois. Il dit qu'il ne rêve pas de la coupe de France et que son Elo ne lui permet pas encore de jouer la coupe Loubatière. Il évoque la coupe de la parité qui n'a que deux groupes de 10 équipes pour sa deuxième phase pour 15 qualifiées en finale nationale et qui semble donc aussi menacée.
- Jordi Lopez, Directeur Technique Fédéral, explique que le choix a été cornélien : d'un côté, on veut des compétitions locales et de l'autre, on veut alléger le calendrier, sans toucher aux vacances scolaires. Le but n'est en fait pas de supprimer des compétitions mais d'inciter les organes déconcentrés à organiser des compétitions de proximité susceptibles d'avoir plus de succès. Il faut donc alléger le calendrier national. Ce constat a déjà été fait aux états généraux de la FFE en 2008 mais des compétitions nationales ont été ajoutées depuis. Il a été décidé de se pencher plutôt sur les coupes que les interclubs pour alléger un peu le calendrier. Il n'est pas question de toucher à la coupe Loubatière qui a beaucoup de succès ; la coupe de la parité concerne aussi le sujet de la mixité et des propositions pour la rendre plus attractive sont à venir. La coupe de France voit aussi une modification avec le retrait des obligations pour les clubs de N2 et N3 d'y participer. Cela devrait permettre de l'organiser sur moins de tours, libérant ainsi des contraintes pour les clubs concernés.

- Larbi Houari (L'Échiquier Toulousain – membre du Comité Directeur) demande si le rapport moral concerne bien l'année 2021 et dit qu'on a un peu débordé pour 2022. Il demande que les discussions autres que l'année 2021 passent en sujets divers et qu'on puisse passer aux votes.
- Marc Wittmann (St-Maur) revient sur les compétitions. Il pense que le problème de calendrier est beaucoup plus profond et qu'il faut repenser le sujet dans sa globalité. Il évoque des périodes trop denses et une saison trop courte concernant les interclubs. Ceci entraînant des forfaits. Il évoque des calendriers pouvant être totalement aberrants du fait de Directeurs de groupes peut-être moins formés.
- Éloi Relange évoque le projet de formation des Directeurs de groupe et dit que le sujet excède le rapport moral.
- Jean-Baptiste Mullon apporte un correctif aux propos de Joël Gautier qui affirmait l'absence de nouveaux partenaires financiers. Il cite Crédit Mutuel Enseignants pour 30 000 euros, Aesio Mutuelle pour 16 000 euros, Mutualia pour 6 000 euros, soit plus de 50 000 euros. Tout ceci a été dit et annoncé au Comité Directeur. Répéter inlassablement qu'il n'y a pas de partenaires financiers est faux. Un mécénat d'un montant important est en cours de négociation pour équiper nos joueurs de haut-niveau. Le Président de Crédit Mutuel enseignants est venu la veille pour découvrir le championnat de France des Jeunes et s'est montré intéressé par nos activités. Il demande à Joël Gautier pourquoi il dit qu'il n'y a pas de partenaires alors qu'il sait qu'il y en a.
- Jean-Luc Feit (Président du Comité de Gironde) demande quelles seront les répercussions sur les Ligues, les Comités et les Clubs.
- Eloi Relange répond brièvement par l'affirmative principalement sur le volet haut niveau, sur le projet sportif fédéral et sur l'enveloppe ANS.
- Diego Salazar (L'Échiquier Chalonnais) demande si les enveloppes ANS ont généré beaucoup de licences et si elles ont eu un impact sur le développement des Échecs en France.
- Didier Pascal (Trésorier adjoint) répond qu'on n'a pas encore les comptes rendus financiers (CRF) de la campagne 2021 par les structures ayant été financées. Il y aura cette année un comité d'évaluation des bénéficiaires tirés des 380 000 € distribués l'an passé. L'ANS a davantage d'exigences sur l'évaluation. Une visioconférence sera consacrée mardi prochain à ce sujet après les deux autres faites la semaine passée.

Vote n°2

Approbation du rapport moral de l'année 2021

Pour : 720

Contre : 0

Abstention : 366

Rapports financiers, par le Trésorier Éric Le Rol :

Le Trésorier commence en expliquant que le rapport de gestion qu'il va présenter a été adressé au Commissaire aux Comptes et que ce dernier en a validé tous les chiffres. Les documents utiles pour cette Assemblée générale ont été mis à disposition des clubs et les pièces ont été rendues consultables au siège fédéral comme indiqué plus tôt par le Président.

Il précise que l'équipe actuelle n'a été chargée des comptes qu'à partir des élections du 3 avril 2021. Yves Marek a œuvré pour la gestion jusqu'à cette date. La crise sanitaire a eu un impact important sur l'exercice.

- Faisant suite à deux rapports d'inspections ministérielles en 2020, l'audit diligenté par le ministère des Sports de juin à décembre 2021 avait pour objet l'accompagnement d'une fédération en situation financière dégradée, du fait de ses fonds propres fragiles. Il a été apporté des réponses aux recommandations de cet audit afin de démontrer que nous ne faisons plus partie des fédérations fragiles. En retour, le cabinet d'audit et le Ministère nous ont indiqué avoir constaté des progrès significatifs concernant leurs recommandations. Ils soulignent la mise en place d'une CCEG totalement indépendante. Le Trésorier et le Président en sont membres de droit mais dans le fonctionnement mis en place pour cette Commission, ces derniers ne sont conviés que pour répondre à toutes les questions et fournir tout document demandé.

Le Trésorier présente les faits significatifs concernant les finances en 2021.

- Concernant les partenaires, il évoque tout d'abord 10 000 € (le partenariat se poursuivant en 2022) avec l'Échiquier de la Réussite. L'Agence Nationale du Sport a soutenu la Fédération à hauteur de 72 700 € pour la première fois à ce niveau. Il évoque une convention de 4 000 € (6 000 € pour 2022) avec la Protection Juridique de la Jeunesse. Nous avons une subvention de 24 000 € du Ministère des Affaires Étrangères.

En 2022, le partenariat avec le Crédit Mutuel Enseignants s'élève à 30 000 €. La convention avec Aesio Mutuelle s'élève à 16 000 €. Il ajoute un partenariat de détection des jeunes talents avec la Société Générale d'un montant de 3 000 €. Des discussions avec de futurs partenaires sont en cours.

- L'année 2022 sera une année charnière avec un possible effacement de la crise sanitaire (et donc des aides de l'État) et avec la situation économique liée au conflit en Ukraine (augmentation prévisible de coûts). Ceci a été pris en compte à hauteur de + 3% dans le budget.

Nous aurons davantage de contrôles suite à l'obtention de la délégation. Il en sera de même au niveau des organes déconcentrés.

- La Fide a augmenté ses droits d'homologation. La plafond de 35 000 € annuel n'existe plus. Il est passé à 75 000 €. La Fide prélève désormais un euro par participant à un tournoi homologué. Il n'est pas prévu d'examiner d'augmentations tarifaires cette année mais une réflexion sera à mener à ce sujet.
- Le budget 2022 sera présenté à l'équilibre en espérant que la reprise actuelle se poursuive.

Il en vient ensuite à l'exercice financier 2021.

- Le bilan et le compte de résultat 2021 ont été établis conformément aux règles en vigueur. Il a fallu faire preuve d'agilité et de réactivité en 2021 afin de s'adapter à la situation sanitaire mais également assumer des dépenses de l'exercice précédent non provisionnées. La chasse aux dépenses superflues a été intense : les contrats ont été renégociés ; il a été procédé à des appels d'offres. Les opérations exceptionnelles ont été réduites de manière significative. Les conflits d'ordre juridiques ont été réduits pour privilégier des solutions amiables, réduisant ainsi les frais d'avocats et les provisions pour risques.
- Il donne alors différents chiffres en les comparant à ceux de l'année 2020. Le chiffre d'affaires net est en hausse de 39,03 % en 2021. Le montant des produits d'exploitation augmente de 3,29 %. Le montant des achats et charges externes augmente de 28,97 %. Le montant des impôts et taxes augmente de 99,37 %. Le montant des salaires et charges sociales baisse de 1,68 %. Nous sommes passés de 6,85 à 6,95 équivalents temps pleins. Le montant des dotations aux amortissements et provisions d'exploitations est en baisse de 23,89 %. Le total des charges d'exploitation augmente de 11,09 %. Le résultat d'exploitation baisse de 45,48 %. Le résultat courant avant impôts baisse de 45 %. Le résultat exceptionnel est en hausse de 208,58 %.

Tout ceci nous conduit à un résultat excédentaire de 81 283 € pour l'année 2021 contre 150 731 € l'année précédente. Le total du bilan de la Fédération est équilibré en actif et en passif avec une augmentation de 20,87 % et les capitaux propres montent à 295 902 € soit une augmentation en 2021 de 37,87 %.

Il explique que la Fédération dispose au 31 décembre d'une trésorerie d'environ 1 million d'euros mais c'est sans tenir compte de la réalité des recettes et dépenses lors de la saison sportive, juste avant le premier reversement des licences aux organes déconcentrés. Le point bas de la trésorerie étant au mois d'août.

- Suite à des changements de règles comptables au 1^{er} janvier 2020, il explique que l'Assemblée générale doit se prononcer sur l'affectation de ce qu'on appelle la réserve légale (12 536 €) en fonds propres sans droits de reprise.

Il explique, que suite aux recommandations de l'audit, nous avons en 2021 pour obligation de renforcer nos fonds propres. Les provisions pour risques sont passées de 90 000 € en 2020 à 17 000 € au 31 décembre 2021. Elles permettent de faire face aux dépenses en cas de condamnation en justice. Il précise, concernant le litige avec l'AIDEF, que le retrait de la FFE de cette association vaut aussi pour les organes déconcentrés.

- 63 347 € du Prêt Garanti par l'État (pour pallier les difficultés liées à la crise sanitaire) sur 300 000 € ont déjà été remboursés en 2021, avec seulement 809 € d'intérêts. Ce prêt sera soldé le 18 mai 2024 avant les prochaines élections fédérales. Selon le Ministère des Sports, nous sommes l'une des premières fédérations à rembourser ce prêt grâce à une remontée rapide et spectaculaire des licences dans vos clubs.
- Il détaille ensuite quelques thèmes du plan analytique de la FFE, en soulignant les nombreux documents comptables présentés pour cette Assemblée Générale.

Le montant des affiliations s'est élevé à 519 363 € contre 410 000 € au prévisionnel. Le fonds de solidarité a permis de récupérer 46 000 € grâce à l'équipe précédente et celle actuelle. Il évoque le transfert d'Alireza Firouzja et la négociation auprès de la Fide pour diminuer le montant fixé initialement à 50 000 €, ramené à 2 000 €. Les dépenses salariales ont été en diminution contrairement à ce que certains ont pu affirmer.

Il évoque ensuite la convention réglementée concernant la rémunération du Président.

Les heures de bénévolat, estimées à 110 880 € ont été prises en compte, conformément à la loi, soit l'équivalent de 2,5 salariés à temps plein. Les championnats de France jeunes en 2021, sont restés positifs en termes budgétaires. Les partenaires non fléchés inscrits au budget prévisionnel 2021 n'arrivent qu'en 2022. Cette ligne a été rectifiée au budget prévisionnel en accord avec la CCEG dès juin 2021.

20 000 € de dépenses supplémentaires au titre des exercices précédents, non prévues, ont dû être engagées.

- Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels 2021, puis d'affecter le résultat excédentaire de 81 283 € en fonds propres sans droits de reprise.
- Il rappelle que les comptes ont été administrés par les équipes d'Yves Marek jusqu'aux élections et que la CCEG se réunit périodiquement et a accès à tous documents qu'elle souhaite. Le Comité Directeur, contrairement à précédemment, a arrêté les comptes 2021. Le mandat du cabinet comptable a été reconduit et sa prestation a été réévaluée.

Éloi Relange remercie Éric Le Rol et rappelle que les clubs ont les documents financiers à leur disposition. Il invite l'Assemblée à questionner sur les finances.

- Larbi Houari (L'Échiquier Toulousain – membre du Comité Directeur) félicite l'équipe pour la transparence et la recherche constante de tailler en pièces les dépenses inutiles grâce à l'action du Trésorier. Il aimerait cependant qu'on parle davantage de ce qui n'a pas marché. Il évoque les 140 000 € de partenaires non fléchés mis au budget prévisionnel 2021 par l'équipe actuelle. Il ne reproche pas à cette dernière de ne pas avoir pu les obtenir mais il aurait aimé savoir ce qui a fait que les partenaires annoncés ne sont pas venus. Pourquoi la FFE n'est pas aussi attractive que nous l'imaginons ? Il voudrait que l'Assemblée puisse être force de proposition face aux difficultés évoquées et ne pas se contenter d'écouter les réussites.
- Éloi Relange répond que la recherche de partenaires est difficile car les bénéfices proposés en retour aux sponsors sont assez peu lisibles. Il est plus aisé de trouver des partenaires pour des points précis du programme tel que le secteur santé social handicap ou le secteur scolaire par exemple. Trouver un sponsor tel que le fut BNP Paribas est difficile et pourtant c'est attendu pour une Fédération comme la nôtre. Pour un partenaire, sponsoriser un programme précis, un événement ou un champion par exemple est plus compréhensible que la Fédération dans son ensemble, dont les multiples actions peuvent sembler confuses. Pour revenir sur les 140 000 €, le budget prévisionnel 2021 devait être proposé en très peu de temps : cette ligne budgétaire était une variable d'ajustement et d'équilibrage.
- Pascal Rossi, Président de la CCEG, prend ensuite la parole pour présenter les travaux de la Commission.

Il rappelle le rôle de cette dernière : aider les instances fédérales quant à la qualité de l'information comptable et contrôler les comptes. Elle comprend 6 membres et se réunit très souvent. Le trésorier est régulièrement invité et livre les documents demandés extrêmement rapidement. La Commission peut aussi être consultée à tout moment par la Fédération ou par des organes déconcentrés, voire au besoin par des clubs.

Pascal Rossi ajoute que les tâches à venir vont augmenter avec la délégation, la création du futur Institut National de Formation (INF) et qu'un appel à candidatures supplémentaire serait souhaitable, avec l'espoir de féminiser cette Commission, constituée actuellement d'hommes uniquement.

Il poursuit en disant que la CCEG émet un avis favorable à la validation des comptes pour 2021 et du budget prévisionnel 2022. Elle constate avec satisfaction le réajustement du budget prévisionnel qui a été effectué en cours d'année 2021. La situation financière est saine et un gros travail sur les coûts de gestion a été fait. Pour la première fois, le bénévolat, en recettes et en dépenses, a été comptabilisé à hauteur de 112 000 €, montrant un investissement très important des bénévoles. Il souligne le taux très important de présence des membres de la Commission à ses réunions. Un membre était présent à la réunion d'arrêté des comptes avec le Commissaire aux comptes et l'Expert-comptable.

Deux tableaux ont été réalisés dans le rapport de la CCEG comparant le budget réalisé et le budget prévisionnel 2021.

La CCEG estime que le budget prévisionnel 2022 est établi sur des bases prudentes, avec une certaine flexibilité avec des zones d'arbitrages possibles. La Commission a vérifié que les incidences de la délégation ont bien été prises en compte. De nombreuses recommandations qu'elle a pu faire ont été prises en compte comme l'amélioration des libellés des comptes, une nette diminution du compte divers, et une volonté de suivre en budget prévisionnel plus en ligne avec la réalité. Les recommandations de suivre les volontés de l'audit du Ministère sont aussi prises en compte.

Il ajoute que la FFE a adopté une gestion plus rigoureuse en respectant le budget prévisionnel révisé.

La Commission émet quelques pistes d'améliorations. Elle suggère de faire un inventaire détaillé des actifs de la FFE, indispensable dans le cas d'un projet de déménagement du siège fédéral s'il a lieu. Elle recommande aussi de mettre en place des indicateurs de suivi pertinents, dont le Ministère parle dans son audit. La réflexion avec le Trésorier a démarré à ce sujet.

Il remercie le Trésorier Éric Le Rol ainsi que l'ensemble des membres de la Fédération pour avoir fourni tous les documents nécessaires pour effectuer son rapport disponible pour cette Assemblée, dans un souci de transparence exemplaire.

Éloi Relange félicite la CCEG.

- Martine Bolla (La Farlède Toulon Échecs) demande des précisions concernant la subvention de la Direction de Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) passant de 4 000 € à 6 000 €. Elle dit qu'il est très compliqué d'avoir des retours sur ce sujet au niveau local et demande ce qu'il en est au niveau national.
- Éloi Relange répond qu'il a été difficile d'utiliser cette subvention en 2021 du fait du Covid. John Cappon a fait des formations d'éducateurs en prison avec le fléchage de cette subvention. Pour la saison à venir, il a été décidé de s'intégrer au Tour de France de la DPJJ. Les clubs à proximité des étapes de ce tour de France ont été contactés pour proposer d'y participer en mettant en place des ateliers Échecs financés par la subvention reçue.

Éloi Relange invite ensuite Yves Marek à s'exprimer et à revenir sur son parcours en tant que Président de la FFE de décembre 2020 à l'élection du 3 avril 2021.

- Yves Marek évoque les conditions un peu rocambolesques et agitées du début de son bref passage en tant que Président de la FFE. Les élections se sont déroulées dans de bonnes conditions même si tout n'a pas toujours été simple. Il tient à affirmer le plaisir qu'il a eu à travailler avec l'équipe de la FFE. Il a été bien secondé et a ainsi pu expédier les affaires courantes avec notamment plusieurs contentieux juridiques en cours.

Il a aussi voulu, durant ce bref mandat, célébrer le centenaire de la Fédération en appuyant le travail remarquable qu'a fait Jean-Olivier Leconte en organisant un colloque international de très haute tenue. L'événement a été diffusé sur le site de la FFE. Yves Marek a aussi appuyé les clubs Franciliens auprès de la région Île de France pour une aide matérielle et sur projets pour une fourchette allant de 100 000 à 150 000 €. Il a aussi sensibilisé notre Ministre à la délégation et il félicite la FFE d'y être arrivé. Il est très heureux d'y avoir joué un petit rôle et remercie Éloi Relange de l'avoir signalé.

Vote n°3

Approuvez-vous la résolution de reclasser le fonds associatif de 2019 d'une valeur de 12 536 € en fonds propres sans droit de reprise en conformité du nouveau Plan Comptable Général des associations applicable au 1^{er} janvier 2020 ?

Pour : 1025

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°4

Approuvez-vous le rapport financier 2021 ?

Pour : 739

Contre : 2

Abstention : 284

Vote n°5

Approuvez-vous l'affectation du résultat, à savoir affecter le bénéfice 2021 en fonds propres sans droit de reprise ?

Pour : 1023

Contre : 2

Abstention : 0

Concernant le Commissaire aux comptes, dont le mandat arrive à expiration, un appel d'offres a été lancé pour la période de 6 années à venir et 4 candidatures ont été reçues. Éric Le Rol expose les critères du dossier d'appel d'offres et la méthodologie ayant conduit à placer le cabinet ATWO Conseil en tête.

Vote n°6

Approuvez-vous la nomination du cabinet ATWO Conseil comme Commissaire aux Comptes de la Fédération Française des Échecs pour la période couvrant les exercices comptables 2022 à 2027 inclus ?

Pour : 1023

Contre : 2

Abstention : 0

Budget prévisionnel 2022, par le Trésorier Éric Le Rol :

Éric Le Rol explique que toutes les hypothèses figurent dans le document publié. Il est prévu de laisser les tarifs inchangés. Ce budget prévisionnel prend en compte des dépenses de l'ancienne équipe, la gestion des ressources humaines, les contraintes liées à la délégation, le fonctionnement administratif du futur Institut National de la Formation, la volonté d'accroître le développement, l'arrivée de nouveaux partenaires, l'incidence du calcul des cotisations, la convention avec une nouvelle ville pour le championnat de France adultes, la fin du plan de relance, les obligations contractuelles avec l'état et l'aide humaine fédérale apportée aux clubs.

- Des financements extérieurs fléchés sont déjà contractualisés, tout en restant raisonnables. Le budget présenté est adaptable en fonction de la situation. Il a été adopté par le Comité Directeur les 19 et 20 mars derniers, puis soumis à la Commission de Contrôle Économique et Gestion (CCEG).

Il est proposé un budget prévisionnel 2022 pour un montant de 1 701 100 €, en hausse de 29,28 %.

Les affiliations sont estimées à hauteur de 537 500 € sur une base de 50 000 membres pour la saison 2022 – 2023, pour un nombre de clubs constant.

Les dépenses des organes statutaires augmenteront légèrement. Le contrat avec le cabinet d'Expertise comptable a été renégocié en diminution en supprimant une prestation assurée bénévolement par le Trésorier et le Trésorier Adjoint désormais (lecture hebdomadaire des comptes). Sont pris en compte des frais pour les instances disciplinaires afin de traiter des dossiers s'étant accumulés avant les élections de 2021 et non traités auparavant. Les coûts de nouvelles commissions mises en place sont également pris en compte.

De l'argent est provisionné au cas où un Directeur Technique National arriverait du Ministère dès juillet. Les frais de représentation du Président, de la Vice-Présidente et du Vice-Président sont aussi intégrés. Le poste « Président » cumule désormais aussi celui de la Direction Générale.

La masse salariale est prévue en hausse de 3% ; les salariés n'ayant reçu aucune augmentation depuis 10 ans. Le Président de la Fédération n'est pas concerné par cette augmentation. Il informe de la rémunération de Jean-Baptiste Mullon pour l'organisation des deux Championnats de France en 2022. Il est fait appel à des prestataires de relations presse pour la communication.

- Ce budget tient aussi compte d'un accord d'entreprise visant à résorber le problème de nombreux congés payés non pris ou n'ayant pu être pris par les salariés. Cet accord a été approuvé à l'unanimité des salariés.

Il tient aussi compte de l'absence de fonds d'indemnité pour les départs en retraite. Rien n'était prévu auparavant à ce sujet. Il s'agit donc de provisionner de l'argent pour verser ces indemnités légales au moment venu.

→ John Cappon (Tourcoing) dit voir 78 000 € pour le développement et 81 000 € pour l'équipe de France. Il demande pour quelles raisons y a-t-il si peu d'argent pour le développement et autant pour l'équipe de France. Il compare avec le travail qu'il réalise pour le développement au plan local et demande ce qu'on peut réellement faire au plan national avec seulement 78 000 €.

- Éloi Relange répond que pour le développement il faut y adjoindre l'enveloppe ANS de 350 000 €, avec la mise en œuvre du Projet Sportif fédéral (PSF). L'équipe de France constitue le haut-niveau qui coûte certes cher mais qui apporte beaucoup. Notre équipe est extraordinaire et réalise de belles performances (Vice-championne d'Europe) qui en retour entraîne des retombées médiatiques. Une boucle vertueuse est ainsi créée rendant notre discipline plus attractive dans les médias et auprès de nouveaux publics.

La délégation fait que la performance sportive est un objectif à atteindre. Des moyens doivent être donnés pour arriver à gagner des médailles. Le Président dit que la méthodologie est la bonne et constitue aussi une aide pour notre haut-niveau. Il en a lui-même bénéficié quand il a joué en équipe de France.

- Éric Le Rol ajoute que auparavant il n'y avait que 17 000 € d'inscrits au budget pour le développement.

→ Martine Bolla (La Farlède Toulon Échecs) demande d'où proviennent les recettes inscrites pour les championnats d'Europe et du Monde des Jeunes.

- Eric Le Rol répond que les jeunes sélectionnés ont une participation financière de 250 €. Des jeunes sont aussi parfois autorisés à participer à leurs frais mais ils passent quand même par la Fédération (transports, hébergements, ...). Il y a aussi les frais des parents souhaitant accompagner leurs enfants qui transitent par la FFE. Ceci fonctionne de cette manière depuis 7 ans.

→ Avant de voter, Éric Prié (Alairac) demande comment sont calculés les votes « pour » puisqu'on ne compte que les « contre » et les « abstentions ». Didier Fretel répond que sont comptés aussi les voix sorties de la salle et que par soustraction on obtient les votes « pour ». On pourrait les compter à chaque vote mais l'Assemblée risquerait ainsi de finir très tard.

- Éloi Relange demande à la salle si elle souhaite que l'on compte les votes « pour » à chaque fois. La demande ne recueille pas d'adhésion manifeste.

Vote n°7

Approuvez-vous le budget prévisionnel 2022 tel qu'il a été présenté ?

Pour : 684

Contre : 227

Abstention : 93

Vote n°8

Approuvez-vous la méthodologie de la prise en compte de la Provision d'Indemnité de Départ en Retraite, telle qu'elle vous a été présentée ?

Pour : 1102

Contre : 2

Abstention : 0

Éloi Relange remercie le Trésorier Éric Le Rol, mais aussi le Trésorier Adjoint, Didier Pascal et la CCEG.

Proposition de modification du Règlement Intérieur (article 2.2) :

Éloi Relange explique qu'il s'agit de la réversion de la part Ligue des licences et de la répartition entre les Ligues et les Comités Départementaux. Ce sujet avait été annoncé dans le programme « Ouverture » durant la campagne électorale. La volonté est d'aller vers la décentralisation. Il s'agirait pour chacune des Ligues, avec ses clubs, de voter ensemble en Assemblée Générale la répartition entre la part Ligue restant à la Ligue et celle allant aux Comités Départementaux. Cela permettra à chaque Ligue d'avoir de la flexibilité et donc de s'adapter à ses particularités propres. Actuellement, le Règlement Intérieur prévoit une répartition égale à 50/50. Cette décentralisation proposée permettra aussi de tenir compte du fait que les Ligues avaient des fonctionnements différents avant l'adoption de cette répartition égalitaire.

- Larbi Houari (L'Échiquier Toulousain – membre du Comité Directeur) rappelle le contexte qui a conduit l'Assemblée Générale 2019, avec une forte participation, à Saint-Quentin à adopter ce mode de répartition 50/50. Il dit que tout le monde comprend bien la logique de décentralisation pour adapter la politique au plan local menée par les organes déconcentrés mais qu'il n'a pas été décidé un 50/50 figé mais un minimum de 50 % pour les Comités Départementaux. Auparavant, les Ligues décidaient lors de leurs Assemblées Générales cette répartition. Il s'agit donc d'un retour en arrière. Il estime que la règle votée en 2019 est d'autant plus pertinente que des Ligues ont grossi et comprennent pour certaines plus de 10 départements. Il demande comment une action locale peut être faite par une Ligue ayant autant de départements. Il dit ensuite qu'il a été constaté des défections pour prendre des responsabilités dans le cadre de Comités et pense qu'on ne peut pas inciter des bénévoles à s'investir dans des Comités sans argent de façon garantie. Il dit que tout le monde est conscient que tous les Comités n'ont pas travaillé de la même façon mais qu'on ne résoudra pas de problème en punissant les Comités. Il lui semble donc normal que ça soit à la Fédération de déterminer cette répartition avec des budgets raisonnables et figés pour que les Comités puissent s'organiser dans le temps. Il demande aussi de quelle manière une Assemblée Générale de Comité pourrait prendre des décisions, sachant qu'elle dépendrait d'une autre Assemblée Générale, avec d'autres enjeux, elle-même pouvant être contradictoire avec celle de la FFE... Chacune des Assemblées pouvant avoir des plans de route différents. Il appelle donc à faire attention à ce qui va être décidé pour le bon fonctionnement des Comités.

- Éloi Relange précise que l'on a effectivement un vrai sujet sur la visibilité des finances dans la durée. Il réaffirme qu'il ne faut pas voir cette proposition comme étant contre les Comités au profit des Ligues, car ce sont les mêmes clubs qui votent dans les deux Assemblées Générales. Il rappelle bien que les Ligues avaient des fonctionnements différents avant la modification réglementaire de juin 2019. Les clubs sont tous ensemble pour faire fonctionner au mieux leur territoire.
- Éloi Relange rappelle que la proposition vise uniquement à donner la possibilité aux clubs de changer la règle de 50/50 en Assemblée Générale de Ligue, mais que la règle du 50/50 restera par défaut. Il ajoute que pour la question de lisibilité évoquée par Larbi Houari, il est possible de décider par exemple une règle s'appliquant pour les 4 années d'une Olympiade.
- Jean-Baptiste Mullon ajoute que dire que c'est la Ligue qui décide est un mauvais raccourci : ce sont bien les clubs qui décident par un suffrage.
- Stéphane Laborde (Perpignan – Président Comité 66) pense que l'on pourrait décider de la part licences lors de l'Assemblée Générale des Comités. Pourquoi la Ligue pourrait se permettre de voter sa part et pas le Comité ? Il ajoute que si certains Comités ne marchent pas, il ne s'agit pas d'handicaper les autres. Il cite des projets auprès des enfants dans son Comité ne pouvant être faits par les clubs. Il plaide donc pour que chaque organe puisse fixer sa part.
- Matthieu Vieira (membre du Bureau Fédéral) s'étonne de la proposition faite par Stéphane Laborde, rappelant que lors de précédents échanges, celui-ci affirmait une préférence pour la lisibilité avec un tarif unique des licences à l'échelle nationale. Il convient qu'il s'agit là d'un vrai débat : voulons-nous une décentralisation maximale ? La proposition d'ajouter une part Comité a déjà été étudiée mais aurait pour incidence d'avoir de nombreux tarifs de licence différents dans chaque département, puisque dépendant de la somme des 3 parts nationale, régionale et départementale.
- Stéphane Laborde reprend la parole et dit qu'une harmonisation nationale du tarif des licences serait souhaitable avec une répartition en tiers entre la FFE, la Ligue et le Comité.
- Diego Salazar (L'Échiquier Châlonnais) ne comprend pas la méthode employée : il considère qu'il n'y a eu aucune concertation sur ce sujet. Il y a derrière des moyens à donner aux Comités Départementaux et le sujet est donc important. Il s'agit du développement des Échecs sur le territoire. Concernant les Comités ne fonctionnant pas, c'est le rôle de la FFE et des Ligues de les faire fonctionner. Il revient sur les dérives par des dirigeants dans la Ligue Île de France avec des Comités Départementaux à l'agonie privés de ressources par leur Ligue. Il estime qu'il n'y a personne dans les Assemblées Générales sur le territoire et qu'un dirigeant peut facilement décider de tout garder : pour lui, la règle actuelle protège de ces dérives. Il ne comprend pas pourquoi il faudrait changer la règle du 50/50 alors qu'il faudrait plutôt réfléchir à faire travailler les Comités Départementaux qui ne fonctionnent pas.
- Concernant la consultation, Éloi Relange répond qu'on a la chance ce jour d'avoir la moitié des clubs présents ou représentés et que la consultation est en train de se faire. Concernant les dérives, il s'agit d'un sujet de la Fédération. Pour ce qui s'est passé en Île-de-France, la Fédération a été fautive. La défaillance majeure de la Ligue, privant les Comités de ressources, aurait dû être réglée par la Fédération en imposant à la Ligue le paiement. C'est ce qui aurait dû être fait. La problématique d'un Président de Ligue, décidant seul de séquestrer les parts des Comités n'aurait jamais dû arriver.
- Joël Gautier (Clubs du Barreau de Paris et du Cercle National des Armées – membre du Comité Directeur) dit que durant la campagne, son équipe a développé l'idée de maintenir la réversion à 50/50 et de créer des conventions d'objectifs pour remédier à d'éventuels Comités qui n'en feraient pas assez et les aider. Il considère que le développement des Échecs passe dans l'ordre par le club, le

Comité et la Ligue. Certaines Ligues sont tellement énormes qu'il ne leur est pas possible d'assurer un développement en se basant sur le filtre de l'Assemblée de Ligue. Il demande comment la FFE peut aujourd'hui assurer le risque de dérive régionale comme cela a été vu en Île de France. Il dit que le minimum à faire pour une telle réforme que celle proposée ce jour est un référendum. Il ajoute que la proposition passée au Comité Directeur n'avait même pas de minima de 20 % et que cet ajout est dû à l'intervention d'un des membres de sa liste.

- Éloi Relange redit son incompréhension face aux propos de Joël Gautier : le référendum est précisément en train d'avoir lieu puisque les clubs sont réunis aujourd'hui pour voter. Il ne voit pas d'inconvénient à ce que l'Assemblée préfère inscrire dans le marbre la règle des 50/50 plutôt que de s'autoriser une situation flexible dans les Ligues, il juge toutefois que ce serait un choix regrettable.
- Diego Salazar (L'Échiquier Châlonnais) souhaite préciser que par concertation, il parlait des Comités et leurs Présidents, ainsi que des Ligues. Concernant la démocratie, il dit que plus de 115 voix sont déjà sorties et qu'il faudrait réfléchir à ce qu'on puisse débattre et pas pendant un Championnat de France.
- Matthieu Vieira revient sur la situation en Île de France en 2019. Il rappelle que les clubs avaient réuni les deux conditions prévues par les statuts pour convoquer une Assemblée Générale, et que face au refus du Président de la Ligue, une AG aurait dû être imposée par la Fédération. Ça n'a pas été fait. La Fédération n'est pas intervenue alors qu'elle avait le pouvoir et le devoir de le faire. Il explique que la Ligue est un peu comme une Préfecture en tant qu'organe déconcentré et que l'État intervient lors d'une défaillance dans une Préfecture.
- Thomas Lemoine (Président de la Ligue Île de France) confirme les propos de Matthieu Vieira en affirmant qu'il y avait bien les conditions pour réunir en 2019 une Assemblée Générale pour revenir sur la décision autoritaire et unilatérale de son prédécesseur de couper les fonds des Comités de la Ligue. Ce dernier a refusé de la convoquer. Il tient à préciser que contrairement au texte envoyé aux clubs pour l'Assemblée Générale de ce jour, la nouvelle équipe de la Ligue n'a pas exigé la mise aux voix de cette mesure contre le retrait de la plainte. Son prédécesseur à la Ligue voulait, par cette plainte, s'accrocher à la conservation des parts départementales par la Ligue. Il dit qu'il a été élu pour mettre fin à cette confiscation et pour mettre fin à cette procédure rejetée par l'Assemblée Générale de la Ligue. Il estime que malgré les bonnes intentions, le texte proposé ce jour comporte des risques. Il ajoute qu'il n'est pas contre une répartition différente entre les Ligues et les Comités Départementaux mais que ça ne peut être fait qu'entre ces organes et pas avec un vote unique en Assemblée Générale de la Ligue.
- Éloi Relange répond à Thomas Lemoine en expliquant qu'effectivement, la formulation sur le compte rendu du Comité Directeur de la FFE est inexacte. La Ligue IDF n'a pas demandé de contrepartie au retrait de sa plainte, ni la mise aux voix de la mesure de répartition proposée ce jour. Il dit qu'il a reçu un courrier de l'avocate des deux Ligues ayant déposé plainte (IDF et Occitanie) et n'a pas prêté attention au fait que cette demande était un projet que la ligue IDF n'avait pas validé. Il ajoute que les deux Ligues voulaient cesser ce contentieux. Éloi Relange conclut que la proposition débattue est une conviction et que la mise au vote n'a rien à voir avec le contentieux avec les deux Ligues.
- Vincent Denis (Échiquier du Quercy blanc et Président du Comité du Lot) dit qu'avec les 4 clubs de son Comité, il ne pourrait jamais avoir des décisions en sa faveur à la Ligue. Depuis sa Présidence, le nombre de licenciés du département est passé de 175 à 250. Il ajoute que les bénévoles sont récompensés par du financement. La réversion dont on parle ce jour s'élève à 300 € pour son Comité et est importante pour son budget. Il affirme qu'au niveau de la Ligue, on ne lui a rien donné. Il a demandé un financement pour son open cet été, sans succès. Il dit développer du mieux possible depuis son élection il y a un an et considère le 50/50 le bon système. Il appelle à voter contre le texte proposé.

- Didier Fretel explique qu'il est élu du Comité Départemental de Loire-Atlantique en tant que Président puis de Vice-Président du fait de son poste de Secrétaire Général de la FFE. Il dit que dans sa Ligue des Pays de la Loire, la formule 50/50 votée en 2019 n'a pas changé grand-chose. La répartition choisie y était presque. Par contre, environ 60 % de ce que la Ligue a dû laisser vers les Comités est parti vers un seul d'entre eux : le sien ! 600 euros supplémentaires sont donc venus pour son Comité permettant ainsi de mener une action supplémentaire. Les 4 autres Comités, plus petits, se sont partagés une toute petite somme totale autour de 400 € ne leur permettant à peu près rien de plus. La Ligue n'a cependant pas baissé ses actions ; elle n'a perdu environ que 1 000 €.
- Il poursuit en citant le cas de la Ligue de Bretagne qui durant longtemps avait décidé une réversion vers les Comités de seulement 10 %, prenant en charge la majeure partie des actions. Cela avait été décidé avec les Comités Départementaux. La quasi-totalité du budget partait vers les Jeunes quant à leur formation et l'accompagnement aux Championnats de France et vers le développement scolaire. Mais deux Comités au moins, même avec 50 % de réversion, n'avaient pas les moyens par exemple d'envoyer le moindre entraîneur aux Championnats de France des Jeunes ou d'organiser des stages. Ils ont décidé de mutualiser les moyens et de créer un gros projet d'accompagnement de leurs Jeunes, en organisant même à l'époque un transport collectif par autocar, avec des animateurs etc... C'était leur projet à l'époque qui était l'objet d'une concertation. Plus tard, ils ont décidé de faire autrement ; les Comités ont grandi. Ils ont modifié ces 10% grâce aux règlements fédéraux permettant cette souplesse, en bonne intelligence.
- Nadège Louassier (Saint-Porchaire) entend beaucoup de gens dans la salle parler de la réalité du territoire mais estime que sur le terrain, il n'y a pas une seule réalité, ni une seule vérité. Chaque territoire est différent : on ne peut pas imposer au niveau national un type de fonctionnement. Au contraire, c'est à chaque club de décider comment ça doit fonctionner dans son territoire. Les enjeux ne sont pas les mêmes partout. Il faut prendre en compte la culture, l'histoire de chaque territoire. Elle dit soutenir la mesure présentée ce jour en réaffirmant que ce sont bien les clubs qui votent en Assemblée Générale de Ligue. Les Présidents de Ligue ne peuvent pas imposer un pourcentage.
- Stéphane Escafre (Président de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur) propose avec humour aux Comités le voulant d'adhérer à sa Ligue qui reverse aux Comités non pas 50 % de sa part des licences mais 60 %. Cette décision a été prise à l'époque où la Fédération n'imposait rien. Quand les Comités travaillent, discutent en bonne intelligence avec la Ligue, on peut avancer ensemble. Au sein du Comité Directeur de la Ligue PACA, 5 des 6 Présidents de comités départementaux y sont élus. Cela aide le dialogue. Le 6^e est invité régulièrement. Il réaffirme à son tour que ce sont quand même les clubs qui votent et décident dans les Assemblées des Ligues et Comités Départementaux. Il poursuit en disant que dans sa Ligue, deux départements n'ont que deux ou trois clubs. Ils ont besoin d'être davantage aidés que d'autres plus grands, tels que les Bouches-du-Rhône. Il faut donc aider les petits départements. La répartition entre les petits et les gros départements doit être solidaire et doit passer par la Ligue. Et si l'on ne donne pas de liberté pour le faire, ça n'aura pas lieu et les petits départements seront de plus en plus petits, risquant de disparaître. En redonnant comme avant 2019 une grande liberté aux Ligues, on permet aux départements de se développer. Il faut expliquer les choses en Assemblée de Ligue et il faut que les clubs y soient présents. Les Ligues doivent aussi respecter les règlements et organiser les Assemblées demandées statutairement par les clubs.
- Christian Kane (Marseille Passion Échecs) affirme qu'il voit du clientélisme et un réseau dans le milieu des Échecs. Il plaide donc pour une répartition équitable afin que les réseaux ne soient pas gagnants. La règle actuelle sur la répartition permet de fixer un cadre. Il abonde les propos de Stéphane Escafre pour que davantage de moyens soient adressés vers les petits Comités. Il cite la région de Marseille qui, du fait de la grande ville, dispose de plus de moyens, avec moins de déplacements.

- Éloi Relange résume en disant que les personnes présentes semblent plutôt pour la proposition de modification du Règlement Intérieur mais qu'elles n'y croient pas, en pensant qu'il faut des protections contre un Président de Ligue malhonnête et que les clubs seraient incapables de venir aux Assemblées de leurs régions pour prendre des décisions.
- Franck Gibaud (Cébazat – Président du Comité du Puy-de-Dôme) dit que deux départements de sa région n'ont pas de Comités. Un troisième est inactif. Une nouvelle équipe a pris en charge son Comité en octobre dernier. Ce Comité est parti d'à peu près zéro. Il a eu 683 € comme réversion. Il s'inquiète d'un changement de règle ne lui garantissant pas cette ressource sur laquelle il peut s'appuyer.
- Pierre Leblic (Président Ligue Occitanie) dit échanger régulièrement avec le Président de la Ligue du Grand-Est, Régis Noizet. Il explique que leurs 2 Ligues n'ont rien à voir ni sur le plan historique, ni sur le plan organisationnel, ni sur l'état du développement des Échecs. Il cite de nombreux grands clubs en Alsace, en Champagne, en Lorraine présents dans le Grand-Est évoluant souvent à haut-niveau. En Occitanie, c'est plus modeste. Il évoque une grande diversité des Ligues : les actions à mener y sont totalement différentes. Il explique avoir d'abord été élu Président de l'ex Ligue du Languedoc-Roussillon avec en arrivant un taux de réversion vers les Comités de 20 %. C'était reproduit chaque année sans même se poser la question. Lors de la fusion avec l'ex Ligue Midi-Pyrénées, il a fallu harmoniser les pratiques. Les taux de réversion étaient les mêmes. La nouvelle Ligue d'Occitanie a mis en débat ce taux de réversion vers les Comités et le taux de 20 % a été voté par les clubs. Au-delà du vote, il dit qu'il faut se questionner sur ce qu'on fait de cette répartition. Le vote 50/50 de juin 2019 a eu pour conséquences pour la Ligue d'Occitanie, en milieu d'année, une amputation de 11 000 €. Avec 11 000 € de moins, il a fallu faire un choix.
- Éric Prié (Alairac) coupe la parole à Pierre Leblic sans avoir de micro, et sans qu'on ne lui donne la parole. Son intervention inaudible n'est donc pas relatée.
- Pierre Leblic réussit, dans un certain brouhaha, à dire que la Ligue a dû réduire ses dépenses et que des jeunes n'ont désormais plus d'entraîneurs.
- Philippe Beaumont (Roi Rouge Menneville) explique que les Ligues sont différentes : certaines ont fusionné, d'autres pas. Il reste quand même des activités séparées dans celles qui ont fusionné, citant les Hauts de France et les Championnats Jeunes. Si une Ligue veut reverser plus de 50 %, c'est possible, soit dans un cadre d'une subvention exceptionnelle, soit on propose dans le règlement que ça puisse être adopté à partir de 50 %.
- Stéphane Pinçon (Président Comité des Hauts-de-Seine) dit être ému par une défiance générale semblant exister vis-à-vis des Comités Départementaux. Il dit aussi être ému de l'intervention de Pierre Leblic dont il attend une participation aux frais d'avocats engagés dans la procédure contre la Fédération avec la Ligue Île de France. Il dit qu'il ne veut pas qu'au niveau départemental soit imposée une décision prise au niveau régional. Il fait ainsi le parallèle avec ce que dénonçait auparavant Pierre Leblic sur la décision de l'Assemblée de la FFE qui a impacté sa Ligue.

Éloi Relange remercie l'Assemblée pour les échanges et les témoignages intéressants et lance le vote.

Vote n°8

Approuvez-vous la proposition de modification du règlement intérieur ?

Pour : 349

Contre : 585

Abstention : 46

De nombreuses personnes quittent la salle.

L'Assemblée se poursuit avec les rapports de Commissions, transmis en amont.

Ils sont soumis au vote les uns après les autres en prenant les questions éventuelles de l'Assemblée.

Rapports des Directions et Commissions statutaires :

Jordi Lopez, Directeur Technique Fédéral, est présent et se propose de répondre aux questions sur son rapport.

Vote n°9

Approuvez-vous le rapport de la Direction Technique Nationale ?

Pour : 384

Contre : 2

Abstention : 0

Vote n°10

Approuvez-vous le rapport de la Direction Nationale de l'Arbitrage ?

Pour : 384

Contre : 2

Abstention : 0

Vote n°11

Approuvez-vous le rapport de la Commission Médicale ?

Pour : 384

Contre : 2

Abstention : 0

Vote n°12

Approuvez-vous le rapport de la Commission d'Homologation ?

Pour : 384

Contre : 2

Abstention : 0

Vote n°13

Approuvez-vous le rapport de la Commission Fédérale de Discipline ?

Pour : 384

Contre : 2

Abstention : 0

Vote n°14

Approuvez-vous le rapport de la Commission d'Appels Sportifs ?

Pour : 384

Contre : 2

Abstention : 0

Commissions participatives :

Pour cette Commission Mixité, une table ronde très suivie en présence de la Présidente a eu lieu deux jours avant, dans la même salle.

Vote n°15

Approuvez-vous le rapport de la Commission Mixité ?

Pour : 336

Contre : 20

Abstention : 28

La Commission présidée par Franck Droin a organisé durant ce Championnat de France des Jeunes une conférence sur le sujet de la prévention contre les violences sexuelles. Une conférence sur le thème de la nutrition s'est aussi déroulée dans la même semaine.

Vote n°16

Approuvez-vous le rapport de la Commission Santé Social Handicap ?

Pour : 367

Contre : 2

Abstention : 15

Olivier Minaud, Président de la Commission des Scolaires intervient pour rappeler que ce secteur est prioritaire avec surtout le projet Class' Échecs à venir. Il en explique le fonctionnement et incite les clubs à encourager les écoles de leur secteur à s'inscrire. Les compétitions scolaires se poursuivent. Les partenariats avec les Fédérations sportives scolaires continuent avec le travail de Martine Bolla.

Vote n°17

Approuvez-vous le rapport de la Commission des Scolaires ?

Pour : 384

Contre : 0

Abstention : 0

Stéphane Escafre intervient ensuite pour la commission Internationale. La Commission n'a été créée qu'en juin dernier. Il salue la présence de Jean-Claude Moingt, membre de cette Commission. Et ancien Président de la FFE. Il fait bénéficier la Commission et donc la Fédération de son immense réseau à l'international. Il évoque les dossiers concrets sur lesquels la Commission a travaillé, à commencer par la mise en place de la Mitropa Cup en Corse.

Cette compétition regroupant les Fédérations d'Europe centrale est organisée tous les 10 ans en France. La Ligue Corse, organisatrice cette année, a pris tous les frais en charge, y compris ceux des équipes de France. La Commission œuvre aussi pour des formations d'arbitres francophones d'Afrique, en lien avec le Ministère des Sports. Une école d'entraîneurs à la Française est aussi en cours de mise en place, avec des entraîneurs internationaux de haut-niveau. La Commission travaille déjà sur le centenaire de la Fide en 2024, fondée à Paris. Des champions du monde sont déjà annoncés à Paris en 2024 pour ces festivités.

Vote n°18

Approuvez-vous le rapport de la Commission Internationale ?

Pour : 384

Contre : 2

Abstention : 0

Vote n°19

Approuvez-vous le rapport de la Commission Fair-Play ?

Pour : 384

Contre : 2

Abstention : 0

Questions diverses :

- Vincent Denis (Échiquier du Quercy blanc et Président du Comité du Lot) indique qu'en Lozère, à côté de son département, il n'y a pas de Comité et qu'il pourrait peut-être en être Président. Actuellement les statuts fédéraux l'en empêchent car il faut être licencié dans le département concerné. Il demande donc que à l'occasion de la réforme des statuts à venir, la possibilité de pouvoir présider deux Comités Départementaux soit étudiée.
- Éloi Relange confirme qu'une réforme des statuts est en cours et que la proposition est bien notée.
- Frédérique Wohlers-Armas (Échiquier Médocain) demande si la licence d'été perdure cette année pour les personnes voulant juste participer à un open.
- Éloi Relange répond que ce dispositif a été établi l'été dernier dans le cadre du plan de relance suite au Covid. Beaucoup de personnes n'étaient pas licenciées du fait de l'absence ou quasi absence d'interclubs la saison précédente. Il a donc été voulu de relancer les licences pour préparer la saison suivante par ce biais. Cette licence était temporaire, simplement pour la fin de saison dernière.
- Didier Fretel ajoute que cette licence était bien prévue pour la relance mais qu'il n'y en pas eu un très grand nombre de délivrées. Il n'est pas souhaitable de créer une licence dans la durée avec une sorte d'effet d'aubaine pour passer outre les clubs avec un tarif bas.
- Martine Bolla (La Farlède Toulon Échecs) indique que sa Ligue a adopté un dispositif de remboursement de la part Ligue pour une personne prenant sa licence en été. Ça coûte très peu cher à la Ligue et ne concerne que quelques personnes. Les Ligues pourraient peut-être le faire sans que cela n'impacte la Fédération.

- Christian Kane (Marseille Passion Échecs) questionne sur les recrutements par les clubs en citant le cas d'enfants de petits clubs harcelés par des gros clubs pour les rejoindre. Peut-on mettre en place un dispositif équitable pour tous ? La frustration est grande pour les petits clubs ayant formé ces jeunes et de les voir partir dès qu'ils émergent.
- Éloi Relange répond que le sujet existe dans tous les sports. L'intérêt de l'enfant doit être pris en compte en premier. Il arrive un moment où l'enfant ne peut plus être accompagné dans son club et qu'il doit en changer pour être pris en charge par un entraîneur de plus haut-niveau. C'est un parcours de progression normal dans l'intérêt de l'enfant.
- Christian Kane objecte que dans ce cas, le petit club restera petit et le grand restera grand. Il explique que quand on arrive à former des enfants en partant souvent de zéro, ces derniers sont courtisés au moment où l'on commence à recueillir le fruit de tous les efforts déployés. Que peut-on faire pour le petit club qui a travaillé afin de respecter ses efforts ?
- Éloi Relange termine en disant que pour pouvoir garder des jeunes prometteurs qui progressent, il faut avoir les entraîneurs adaptés à eux. Il ne voit pas d'autre possibilité.

Il remercie l'ensemble des participants pour les très bons débats et clôt l'Assemblée Générale.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,

Éloi RELANGE

Le Secrétaire Général de la FFE,

Didier FRETTEL